REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210401436-20240328-DCM_09_2024

COMMUNE D'ORAISON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le 28 Mars 2024 à 19h00, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoît Gauvan, Maire d'Oraison.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	29
Présents :	23
Pouvoirs :	5
Suffrages exprimés :	
Date de la convocation : 11/03/2024	

Etaient présents : Tous les membres en exercice sauf :

M. Thierry Sedneff, pouvoir à M. Vincent Allevard
Mme Angélique Bonnafoux, pouvoir à Mme Emilie Negro
Mme Michèle Saez, pouvoir à Mme Marie Thérèse Martinon
Mme Vanessa Dominici, pouvoir à M. Benoit Gauvan
Mme Eva Teichmann, pouvoir à Mme Valérie Brennus
M. Yves Benessy, excusé

Secrétaire de Séance : Marion Marchal

N° 09/2024

OBJET : DEMISSION DE MME ANGELIQUE BONNAFOUX DE SON POSTE DE 4ème ADJOINTE ET ELECTION D'UNE NOUVELLE 4ème ADJOINTE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-7-1, L 2122-7-2 et L 2122-15

Mme Angélique Bonnafoux, 4ème adjointe, déléguée aux générations futures, a souhaité renoncer à sa fonction d'adjointe au maire tout en conservant son mandat de conseillère municipale.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales, M. le Préfet a accepté sa démission à compter du 20 février 2024.

Il appartient au conseil municipal d'élire un nouvel adjoint auquel sera délégué les mêmes compétences que celles exercées jusqu'à présent, à savoir :

- L'éducation
- Les accueils de loisirs (3 à 11 ans)
- Le centre municipal des jeunes
- La petite enfance
- La restauration scolaire
- Le périscolaire

M. le Maire invite à procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe qui occupera le même rang (4ème) et propose la candidature de Mme Emilie Negro.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidatures et indique que l'élection se déroulera au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210401436-20240328-DCM_09_2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PROCEDE** à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue du 4ème adjoint.

Nombre de votants : 28
Nombre de suffrages blancs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 26

Mme Emilie Negro est élue au poste de 4ème adjoint.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.
Pour Copie Certifiée Conforme.

Le Maire,

Benoît GAUVAN

Acte publié, Affiché et Notifié le :	04/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.